



Appel à candidatures

CHARGE DE MISSION MAÎTRISE D'OUVRAGE « AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX »

au Parc national de Guadeloupe

Emploi proposé

Résidence administrative : Siège du PNG à Montéran - Saint-Claude

Position administrative : Poste à temps plein de catégorie A ou B, ouvert en priorité aux agents titulaires de la fonction publique et à défaut, aux agents contractuels.

Modalité et durée de l'engagement : par voie de mutation ou de position normale d'activité ou de détachement sur corps (FPT/FPH) ou pour les personnels non titulaires, un contrat de 3 ans renouvelable une fois.

Date de prise de poste souhaitée : 1^{er} février 2023 – **Création de poste**

Rattachement hiérarchique : Secrétaire générale (n+1)

Contexte et cadre général du poste

Le Parc national de la Guadeloupe est un établissement public qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. Septième parc national français, premier en milieu tropical, il a été créé par décret n°89-144 du 20 février 1989, et profondément réformé par le décret n°2009-614 du 3 juin 2009, en accordant une place majeure aux élus locaux et à leurs territoires en transition.

A ce jour, le Parc national de la Guadeloupe regroupe les espaces suivants :

Un cœur de parc (zone de protection maximale) de 21 000 hectares, soit :

- 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre
- 3 200 ha dans le Grand Cul-de-Sac marin
- les parties terrestres des îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais, Fajou, Christophe, Labiche, Carénage
- les marais Choisy et Lambis, la Pointe de la Grand Rivière à Goyaves
- les parties terrestres et marines des îlets Pigeon.

Une aire maritime adjacente de 130 000 hectares.

Une aire d'adhésion réunissant les 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc.

Depuis l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015, ces communes peuvent adhérer à la charte de territoire, devenant ainsi « communes du Parc national ». Ce partenariat leur permet de bénéficier de l'expertise, de la valorisation, de l'accompagnement technique, des financements et de l'animation du Parc national. La charte fait l'objet d'une échéance triennale à compter de sa date d'approbation ou de sa révision.

A ce jour 20 des 21 communes de l'aire optimale d'adhésion, adhèrent à la charte.

Depuis 1992 la Guadeloupe est reconnue par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère. Ce

programme des nations unies est basé sur une nouvelle approche des relations homme-nature visant à concilier une meilleure connaissance des écosystèmes et de la biodiversité du territoire afin de mieux les protéger dans le but de pouvoir les transmettre en bon état aux générations futures tout en permettant aux générations actuelles d'en tirer des ressources leur permettant d'asseoir un développement local respectueux des besoins économiques, sociaux et tenant compte des particularités culturelles de leur territoire.

En Guadeloupe, c'est le Parc national qui porte la réserve de biosphère. Cette reconnaissance est accordée pour une durée de 10 ans. La réserve de biosphère de l'Archipel Guadeloupe a été renouvelée par l'UNESCO pour une nouvelle période de 10 ans.

Le Grand Cul-de-Sac marin a en outre été inscrit à la convention de RAMSAR relative à la protection des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993 et couvre une superficie de 24 150 ha dont 6 250 ha pour la partie terrestre.

Le Parc est signataire de la Charte Européenne du tourisme durable dans les espaces protégés depuis 2006. Ce label a été renouvelé en 2018 pour une période de 5 ans.

En novembre 2014, le Parc national a été lauréat de la liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (UICN). Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la conservation de la diversité remarquable de la faune et de la flore ainsi que de la gouvernance du Parc national de la Guadeloupe. Le Parc national de la Guadeloupe a été réévalué en 2018. Il a conservé ce label qui a été reconduit pour une nouvelle période de 5 ans.

Le Parc national de la Guadeloupe favorise l'écotourisme en attribuant la marque des parcs nationaux de France : « Esprit Parc ». Déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2014, la marque est attribuée à des prestataires et producteurs locaux qui se sont engagés à exercer leurs activités dans une démarche de respect et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe.

Environnement du poste – Contexte et description du service

Le Parc national couvre aujourd'hui des espaces protégés parmi les milieux les plus riches et emblématiques de la Guadeloupe, et plus largement de la Caraïbe. Le secrétariat général gère les fonctions supports de l'établissement : comptabilité, finances publiques, ressources humaines, fonctionnement, moyens généraux et juridique. Les pôles Terrestre et Marin visent à améliorer la connaissance, à valoriser et protéger le patrimoine forestier et marin.

Le Parc national de la Guadeloupe dispose de trois instances : le Conseil d'Administration, le Conseil économique et social, et le conseil scientifique.

Au sein de l'Établissement, il existe une grande diversité de métiers et d'origines professionnelles, à l'image de la diversité des milieux concernés par le Parc. Répartis sur 3 sites principaux dans différentes communes, les agents du PNG utilisent au quotidien l'outil informatique.

Missions

Sous l'autorité du Secrétaire général (n+1) , l'agent.e :

ASSURE UNE MISSION DE MAITRISE D'OUVRAGE « AMENAGEMENT ET TRAVAUX » :

Par son expertise technique en travaux d'aménagement des milieux naturels tropicaux :

1. **élabore** et met à jour **le programme de travaux d'investissement et de maintenance** pour les aménagements en milieu naturel et pour les infrastructures du PNG (infrastructures d'accueil du personnel et du public, sentiers, traces, aires de pique nique, refuges, ...)
 - Identification des besoins d'investissement et de maintenance,
 - Réalisation des métrés, études de faisabilité (estimatif technico-financier),
 - Rédaction d'un programme de travaux, de fiches actions travaux, d'un tableau de suivi, d'un planning des travaux,
 - Evaluation des travaux à internaliser ou à externaliser.

2. **met en œuvre le programme** de travaux d'investissement et de maintenance pour les aménagements et infrastructures du PNG.

- Contribue au schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'établissement ;
- élaborer les pièces techniques : rédaction des documents de consultation des entreprises (cahiers des charges, cahiers des clauses techniques, note technique, plans et esquisses). Analyse de documents techniques, négociation ;
- suivre l'exécution internalisée et externalisée des travaux à réaliser : démarrage de chantier, réunion de chantier, pièces contractuelles, réception de chantier. Il est le garant de la bonne qualité écologique des travaux réalisés ;

FONCTIONNEMENT TRANSVERSAL :

- collabore avec les pôles, les départements, les services avec qui il.elle est amené.e à travailler ;
- collabore étroitement avec le service comptabilité / finances ;

Il participe à la mise en œuvre du programme du Contrat d'Objectif et de Performance 2019-2023 et à la mise en œuvre de la Charte du territoire du PARC

A la demande de son manager, l'agent peut être amené à effectuer toute autre tâche, nécessaire et compatible avec ses fonctions, relevant du service.

Conditions d'exercice du service :

L'agent.e dispose des moyens bureautiques, informatiques, téléphoniques, des moyens de déplacements ainsi que d'autres moyens techniques nécessaires à sa mission.

Déplacements fréquents sur le périmètre du Parc national de la Guadeloupe.

COMPÉTENCES	N	D
Compétences techniques	<ul style="list-style-type: none"> ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ 	<p>Connaissance du code de la commande publique, de l'urbanisme et de l'environnement</p> <p>Estimation et planification de travaux (EP, AP, PRO)</p> <p>Conducteur de travaux,</p> <p>Technicien dans un des domaines de la gestion de l'environnement, ou équivalent.</p> <p>Aménagement forestier ou rural, aménagement des espaces verts,</p> <p>Conception d'ouvrages et de travaux, rédaction, suivi et réception de marchés publics de travaux (AAPC, CCTP, etc).</p> <p>Connaissance de la nature et de la culture locale</p> <p>Maîtrise du créole</p>
Compétences transversales	<ul style="list-style-type: none"> ■ ■ ■ ■ 	<p>Gestion de projets</p> <p>Conception et suivi de marchés publics de travaux</p> <p>Connaissance de base en bureautique et logiciels spécialisés</p> <p>Dessins (CAO-DAO)</p>
Compétences relationnelles	<ul style="list-style-type: none"> ■ ■ ■ ■ 	<p>Organisation,</p> <p>Capacité d'initiative,</p> <p>Autonomie,</p> <p>Sens du contact et des relations publiques</p>

**N Compétences nécessaires*

**D Compétences à développer*

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Envoyer une lettre de motivation et curriculum vitae par voie électronique (sujet : RECRUTEMENT CHARGE DE MISSION MAÎTRISE D'OUVRAGE)

Directeur adjoint : **M. Hugues DELANNAY**

hugues.delannay@guadeloupe-parcnational.fr

Secrétaire Générale : **Mme Marie-Pierre TROPLENT**

marie-pierre.troplent@guadeloupe-parcnational.fr

avec une copie à :

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

Date limite de dépôt des candidatures : **10/12/22**

Prise de poste souhaitée : **1^{er} février 2023**

MODE DE SÉLECTION

- Présélection sur dossier.
- Entretien avec un jury en direct ou par visioconférence

LOCALISATION

Poste basé à Siège du PNG à Montéran - Saint-Claude - Guadeloupe.

CONTACTS

Pour les contacts administratifs :

IBO Patricia, Responsable de l'unité des Ressources Humaines.

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

0590 41 55 33

Informations sur le Parc national de la Guadeloupe

Tél. 0590 41 55 55

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr>

<http://www.parcsnationaux.fr>

Les lignes directrices de gestion de la mobilité du PNG :

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/offres-demploi-stages/lignes-directrices-de-gestion-relatives-la-mobilite>